

Communiqué

Les dernières décisions de la Commission permanente

Lors de la Commission permanente du 10 octobre 2014, les élus ont réparti 623.490 € de subventions.

Parmi les décisions :

Economie

45.000 € de subvention à destination de l'IFTS de Charleville-Mézières pour l'acquisition d'une imprimante 3D.

6.050 € de subventions à 3 entreprises réalisant le diagnostic GEODE, qui aide les dirigeants à orienter leurs choix stratégiques.

3.000 € de subvention pour 1 entreprise qui effectue des aménagements en matière de sécurité, dans le cadre de l'aide à la mise aux normes des petites entreprises.

2.500 € de subvention à 1 entreprise qui participera à un salon extérieur à la région pour accéder à de nouveaux marchés et valoriser son savoir-faire.

Agriculture/environnement

18.995 € de subventions pour divers organismes du monde agricole ou agissant pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources. Ces aides visent à renforcer l'attractivité de ces secteurs et à les promouvoir auprès du grand public.

Aménagement du territoire

122.778 € d'aides pour le SIVU de l'Agglomération rethéloise pour des travaux d'assainissement des eaux usées sur les communes de Rethel et Sault lès Rethel.

14.442 € à destination d'une commune et d'un syndicat intercommunal pour la réhabilitation de 4 logements.

Solidarités

48.350 € de subventions de fonctionnement à 11 associations à caractère social.

Education

540 € de subventions pour 2 écoles du département qui proposent des journées « classes vertes » à 135 élèves.

Formation

1.480 € pour 13 Ardennais qui suivent une formation BAFA, BAFD ou BNSSA.

Sport

37.200€ de subventions à 17 communes, associations ou comités départementaux organisateurs d'événements sportifs. Parmi les manifestations soutenues : le National de pétanque de Charleville-Mézières, le Trail'loween de Nouvion sur Meuse, ou encore les 10 km de Nouzonville.

5.426 € de subventions de fonctionnement à 7 associations sportives et 1 comité départemental.

Culture et patrimoine

36.000 € d'aides à des associations, des communes et des groupements de communes pour l'organisation de manifestations culturelles.

31.729 € de subventions à 23 associations culturelles de jeunesse et d'éducation populaire, comme par exemple la Société d'histoire naturelle des Ardennes, la Ligue de l'enseignement, ou bien l'Association musicale du canton de Machault.

